

LE PLAN MAROC VERT AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Volet atténuation

Plantation de 350 000 d'arbres fruitiers :

Programme de reconversion de la céréaliculture en arboriculture fruitière dans les zones à vocation non céréalière.

Développement des mesures d'atténuation appropriées au niveau national « NAMA » :

NAMA arganiculture (43.000 Ha d'arganier plantés à l'horizon 2030).

Rationalisation de l'usage des engrains et pesticides :

Loi sur le contrôle et l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole, homologation des intrants chimiques (pesticides et fertilisants) et surveillance et contrôle de l'ONSSA).

Limitation de l'usage de l'Energie polluante :

Promotion du recours à l'énergie solaire pour le pompage de l'eau d'irrigation, encouragement au rajeunissement du parc du machinisme agricole.

Gestion des déchets agricoles :

Obligation de la réalisation d'un plan de gestion environnemental pour les Unités de valorisation, encouragement de la mise en place des unités de valorisation « vertes » (Trituration des olives bi phasiques...).

Volet adaptation

Mobilisation annuelle de 3 milliards dh :

Projets agricoles solidaires inclusifs intégrant des mesures d'adaptation au changement climatique (les techniques de collecte des eaux pluviales, de conservation des sols et les bonnes pratiques agricoles,...).

Sécurisation des ressources hydriques :

- Programme de reconversion de 550.000 ha irriguées en goutte à goutte (PNEEI) ;
- Programme d'irrigation additionnelle de 150.000 Ha (PEI) ;
- Dessalement de l'eau de mer pour l'irrigation,

Mesures incitatives au titre du FDA :

Accès aux technologies d'adaptation au changement climatique, (Irrigation localisée, semences, vitroplants , plants certifiés, semoirs semi direct ...).

Valorisation des acquis de la recherche agronomique :

Cartes de vocation agricole, conservation et valorisation des ressources phylogénétiques, gestion et conservation de l'eau et du sol...)

Assurance agricole multirisque :

Arboriculture fruitière et céréales, légumineuses et oléagineuse.

